REVUE DE PRESSE

SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE

DU 13 NOVEMBRE 2015

SUD OUEST

La revanche d'Ayrault

FISCALITÉ L'ancien Premier ministre a fait adopter un amendement qui rendra progressif le taux de la contribution sociale généralisée (CSG)

BRUNO DIVE
RÉDACTION PARISIENNE

Jean-Marc Ayrault est un homme qui a de la suite dans les idées. Il avait proposé une grande réforme fiscale avant qu'on le mette à la porte de Matignon, alors il revient par la fenêtre en faisant adopter un amendement susceptible de lancer ladite réforme. Un an et demi après sa démission du poste de Premier ministre, dont il n'a toujours pas digéré les conditions, Jean-Marc Ayrault n'est pas mécontent de rappeler à François Hollande ses promesses électorales. Notamment la première d'entre elles : celle d'une fusion entre l'impôt sur le revenu et la CSG (contribution sociale généralisée), que le nouveau président avait rapidement abandonnée.

Sans doute inconstitutionnel

L'amendement, cosigné par l'ancien Premier ministre et l'ex-conseiller de Lionel Jospin à Matignon Pierre-Alain Muet, ne va pas aussi loin. Il propose simplement une réduction du taux de la CSG pour les revenus les plus modestes, en contrepartie de la suppression de la PPE (prime pour l'emploi) pour ceux qui retrouvent un travail à peine mieux rémunéré que le chômage. Et comme M. Ayrault n'est pas un adepte des solutions simples (comme on l'a vu pour le CICE), la PPE serait supprimée dès 2016, alors que la CSG ne diminuerait qu'à partir de 2017. Avant la présidentielle, quand même…

Longtemps, François Hollande et surtout Manuel Valls n'ont pas voulu entendre parler de cet amendement. D'abord parce que son coût pourrait se monter à 1 milliard d'euros, ce qui est fâcheux quand on sait que la France ne respectera pas sa promesse de réduire en 2017 son déficit au-dessous de 3 % du PIB. Ensuite parce que les deux hommes ont engagé une autre réforme, celle qui aboutira au prélèvement à la source… en 2018. Enfin et surtout, parce que cet amendement risque bien d'être inconstitutionnel. La CSG, en effet, n'est pas un impôt mais une contribution sociale, et tous les salariés doivent être égaux devant elle, c'est-à-dire payer le même taux. Jusqu'à présent, seuls les retraités bénéficiaient d'un taux allégé.

> « Ayrault avait proposé une grande réforme fiscale avant qu'on le mette à la porte de Matignon, alors il revient par la fenêtre »

Mais l'ancien Premier ministre a tenu bon. Il a rallié 160 députés socialistes (soit plus de la moitié du groupe) à son amendement, qui bénéficie aussi du soutien des radicaux de gauche et des écologistes. Voilà qui permettrait d'envoyer un signal positif à l'aile la plus radicale de la majorité, a-t-il plaidé. Ainsi qu'aux catégories modestes qui se sont détournées de la gauche. Est-ce cet argument qui a fini par séduire les deux têtes de l'exécutif ? Ou Hollande et Valls ont-ils compris qu'ils risquaient d'être battus dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale s'ils s'y opposaient ?

Jean-Marc Ayrault n'est pas mécontent de rappeler à François Hollande sa principale promesse électorale. PHOTO JACQUES DEMARTHON/« SUD OUEST »

Reculade, report ou défaite

Toujours est-il qu'ils ont baissé la garde ces derniers jours, mais de mauvaise grâce. « Ce n'est pas un amendement qui redistribue du pouvoir d'achat », grognait hier Michel Sapin, qui a tout de même exprimé un avis défavorable avant le vote.

En réalité, le gouvernement compte sur le Conseil constitutionnel pour censurer cet amendement. À plusieurs reprises déjà, les Sages ont rejeté des dispositions qui créaient une inégalité des citoyens devant l'impôt. Ainsi, le pouvoir pourrait-il se donner le beau rôle : il aura fait ce qu'il a pu pour aider les classes populaires et satisfaire son aile gauche, mais ce n'est pas constitutionnel…

En tout cas, le gouvernement accumule depuis quelques jours les ennuis sur le plan fiscal : entre la demi-part des veuves, la réforme de la DGF et maintenant le taux de la CSG, ce ne sont que reculade, report ou défaite. Les frondeurs se sont calmés, voilà que Jean-Marc Ayrault prend le relais. C'est ce que d'aucuns pourraient qualifier de « boulet fiscal », mais cette fois attaché au pouvoir.

Les promesses des fonds marins

ENVIRONNEMENT La France a agrandi son territoire de plus de 500 000 km² de terres immergées. Mais elle attend désormais de savoir ce qu'elle peut en faire

Plate-forme de forage de pétrole au large de la Guyane. ARCHIVES AFP

Des métaux rares, des réserves d'hydrocarbures et de gaz… Ce sont – peut-être – les richesses que recèlent les fonds marins qui viennent d'être intégrés, le 25 septembre dernier, au territoire français par quatre décrets publiés au « Journal officiel ». En tout, 579 000 kilomètres carrés de terres immergées au large de la Guyane, de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Nouvelle-Calédonie et des îles Kerguelen. Ils s'ajoutent aux 11 millions de kilomètres carrés que compte déjà la zone économique exclusive (ZEE) de la France, la deuxième du monde derrière celle des États-Unis.

Cette extension des limites du pays, des scientifiques l'instruisent depuis 2002. Les États côtiers peuvent en effet revendiquer des droits souverains sur les sols et sous-sols au-delà du périmètre de la ZEE, et dans une limite de 350 milles marins, à condition de prouver qu'il s'agit d'un prolongement naturel des terres émergées.

Un programme, appelé Extraplac (« Extension raisonnée du plateau continental »), a été lancé par la France pour appuyer scientifiquement 11 demandes d'extension de souveraineté. L'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer), l'Institut polaire (1), IFP Énergies nouvelles (2) et le service hydrographique et océanographique de la marine y ont participé, sous l'égide du secrétariat général à la Mer.

Fer, manganèse, cobalt…

Pour la France, il s'agit surtout d'un pari sur l'avenir. « Le programme Extraplac a pour objectif de sécuriser les droits souverains par le dépôt de toutes les demandes possibles », explique Walter Roest, chercheur à l'Ifremer et ancien responsable du programme Extraplac. Il est aujourd'hui membre de la Commission des limites du plateau continental, l'organisme qui examine ces demandes à l'ONU.

Car les enjeux sont colossaux : d'après un rapport de la Commission européenne datant de 2012, jusqu'à 10 % des minéraux exploités dans le monde pourraient provenir des fonds marins d'ici à 2030. Le fer, le manganèse, le cobalt, le cuivre, le zinc existent en quantité sous les océans. Et la demande ne cesse d'augmenter avec le développement des outils numériques.

Et puis, il y a le pétrole et le gaz naturel. « Le potentiel le plus évident aujourd'hui, c'est probablement les réserves d'hydrocarbures au large de la Guyane. Mais, avec le prix actuel du baril de pétrole, ce n'est pas intéressant économiquement », remarque Walter Roest. D'autant que des incertitudes scientifiques demeurent sur le volume réel de ces gisements. Et que les coûts d'exploitation dans les fonds marins sont sans commune mesure avec ceux des forages terrestres.

Appétits aiguisés

« Sans parler de l'extension du plateau continental, la ZEE française représente déjà un espace considérable à explorer et à exploiter », rappelle Benoît Loubrieu, du département des géosciences marines de l'Ifremer. Des permis exclusifs de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux ont été octroyés ces dernières années dans le golfe de Gascogne.

Mais, là aussi, les appétits sont aiguisés : une demande d'extension du plateau continental a ainsi été faite en 2006, conjointement avec l'Irlande, l'Espagne et le Royaume-Uni. Elle a été validée par la commission des Nations unies. Reste aux États concernés à se mettre d'accord sur le partage des fonds marins à l'intérieur de cette limite élargie. Les discussions promettent d'être difficiles : l'Espagne et la France n'ont déjà pas réussi à s'accorder sur les limites de leur ZEE respective…

Ronan Le Coz

(1) Agence pour la recherche dans les régions polaires.
(2) Organisme public de recherche, d'innovation et de formation dans les domaines de l'énergie, du transport et de l'environnement.

Loi Évin : une députée juge et partie ?

CHANIERS (17) Catherine Quéré, la députée et viticultrice, est accusée d'avoir intégré une commission par opportunité

SÉVERINE JOUBERT
s.joubert@sudouest.fr

Catherine Quéré, députée socialiste de Charente-Maritime, est aussi viticultrice, du côté de Chaniers, à côté de Saintes.

Voilà de quoi semer le trouble dès lors que cette dernière a intégré la commission des affaires sociales à l'Assemblée nationale, quelques jours seulement avant le vote sur l'assouplissement de la loi Évin, relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme.

Catherine Lemorton, députée de la Haute-Garonne et présidente de la commission des affaires sociales, ne s'est pas privée de dire tout haut sa colère envers la députée charentaise-maritime, qui jusqu'ici n'intervenait qu'en commission de développement durable, pour laquelle elle a d'ailleurs rédigé un rapport sur les maladies de la vigne et du bois.

Catherine Quéré, parlementaire socialiste, dans sa permanence à Saintes. Elle estime qu'elle était légitime « à demander à participer ponctuellement aux travaux ». PHOTO S. J.

La droite et le Sénat pour

Catherine Quéré n'est pas arrivée seule dans la commission des affaires sociales. Elle avait à ses côtés une autre députée, Anne-Yvonne Le Dain. Les deux parlementaires PS, réputées pro-vin, ont remplacé Jean-Jacques Vlody et Sylviane Bulteau.

Le hic est qu'elles ont toutes deux signé, avec 58 autres députés de la majorité de gauche, un texte demandant au Premier ministre et au président de la République de déverrouiller les règles encadrant la publicité sur l'alcool. Vœu également émis par la droite.

Or, Catherine Lemorton entendait supprimer la distinction entre publication pour l'alcool et information œnologique, telle que votée en septembre par le Sénat par 287 voix pour et 33 contre.

Mais lundi, au terme d'un vote à main levée, la commission des affaires sociales a maintenu cette distinction, au grand dam de Catherine Lemorton et de la ministre de la Santé, Marisol Touraine. Le ministre de l'Économie, Emmanuel Macron (lire « Sud Ouest » d'hier) a applaudi ce choix. Il faut dire qu'un article de sa loi éponyme évoquait cet assouplissement… retoqué par le Conseil constitutionnel.

Sur le site Internet de La Chaîne Parlementaire, Catherine Lemorton a accablé Catherine Quéré, à laquelle elle reproche en creux d'être juge et partie : « C'est une députée que l'on a fait "switcher" dans ma commission pour l'occasion. Elle vient uniquement pour défendre ce côté-là de la loi. »

« Une dérive injustifiée »

Catherine Quéré, qui n'a pas la rébellion ou la fronde dans son ADN de députée, a confirmé sa position hier : « Il est tout à fait normal, après quelques années, d'améliorer une loi, de l'adapter parfois à l'évolution de la société. Force est de constater aujourd'hui que l'application de la loi Évin connaît une dérive injustifiée et contre-productive dans le cadre de la définition du champ de la publicité. Cela entraîne de fait l'assimilation d'un contenu journalistique, œnotouristique, culturel ou artistique à de la publicité. Ainsi les journaux "Le Parisien" et "Les Échos" ont été condamnés sévèrement (en 2007, pour des articles de presse évoquant le vin et requalifiés en publicité, NDLR). L'amendement qui a été voté par une large majorité a pour seul objectif de ne pas ouvrir d'interprétation en contentieux. »

« Chaque parlementaire siège dans une commission, lorsqu'une loi est inscrite à la discussion et que le sujet qu'elle traite concerne un parlementaire, celui-ci a une quasi-obligation de demander à participer ponctuellement aux travaux de la commission en question. Présidente du groupe d'Étude viticole, je me dois dans le cadre de cette responsabilité d'être présente lorsque les discussions concernent la filière viticole, c'est mon absence qui aurait été injustifiée. Notre amendement est toujours passé avec une large majorité, il n'y a aucune inquiétude que cela soit repoussé, que je le vote ou pas. »

Une nouvelle présidence pour un nouveau départ

BLUES PASSIONS Après quatre ans de services dont une dernière année chaotique, le président du festival, Daniel Mourguet, cède sa place à Catherine Mattéi

Son visage n'est pas étranger dans le monde culturel de Cognac. Catherine Mattéi est une fervente membre du Cognac Blues Passions. Après une dizaine d'années au sein du conseil d'administration, Catherine Mattéi a obtenu le poste de présidente hier soir en assemblée générale élective. Rencontre.

« Sud Ouest ». Vous arrivez alors que le festival sort tout juste d'un lourd déficit. Heureuse ?

Catherine Mattéi. Bien sûr ! Les finances vont beaucoup mieux, le festival est sorti de l'ornière. Il y a plein de projets qui se profilent surtout dans le contexte de la future grande Région. Les subventions ne vont plus suivre, la mutualisation des compétences n'augure pas de bonnes choses au niveau culturel. C'est excitant.

En quoi ces mauvaises nouvelles peuvent être positives ?

Évidemment, ce sera délicat à négocier. Mais ça donne un nouveau départ. On a fait le tour du festival à Cognac. On sait qu'il y a un savoir-faire. Il faut profiter de cet élargissement régional pour avoir des projets plus ambitieux, développer les productions au Castel, identifier Cognac comme la capitale du blues, et multiplier les événements dans l'année. Pourquoi ne pas tenter quelque chose autour du gospel, par exemple ?

Vous souhaitez donc être actrice et pas spectatrice. Ça tranche avec la discrétion de Daniel Mourguet !

Blues Passions, c'est un travail d'équipe, ce n'est pas le festival d'un seul homme (Michel Rolland, NDLR). Il faut que tout le monde soit plus présent, que les rencontres se fassent à plusieurs.

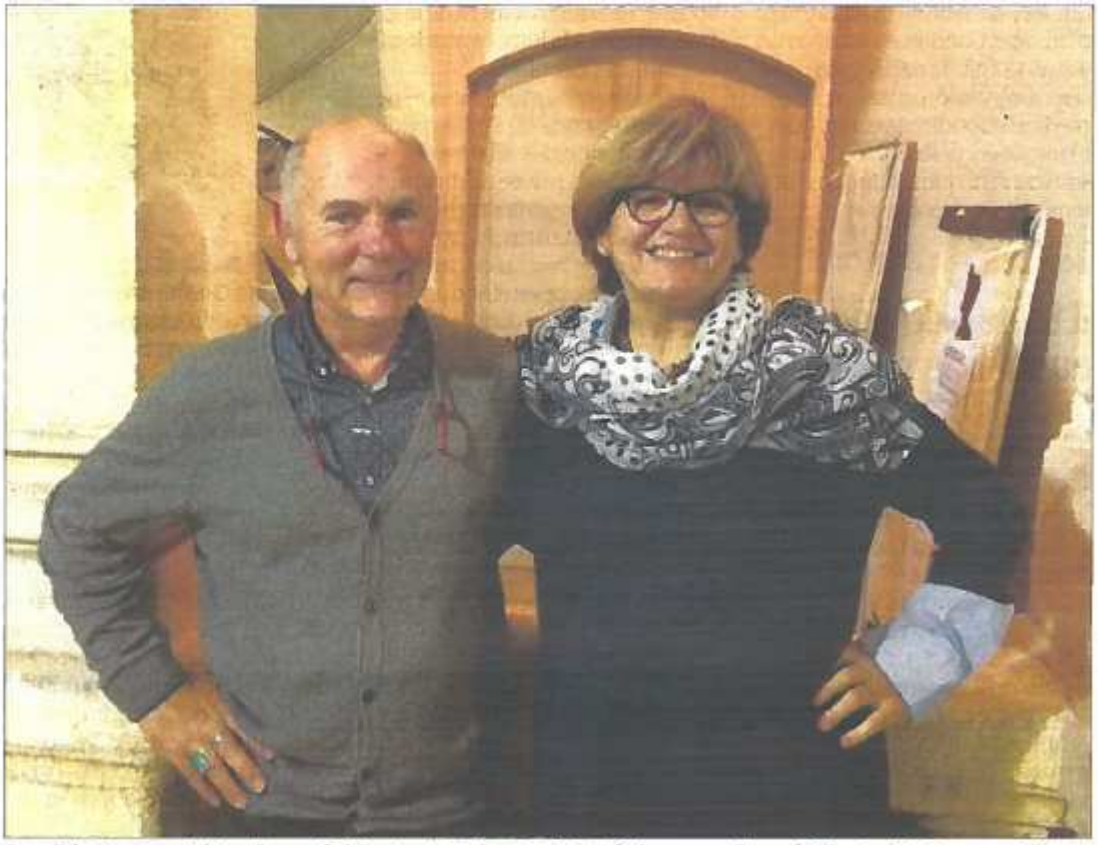

Daniel Mourguet, l'ancien président, et Catherine Mattéi, la nouvelle présidente du Cognac Blues Passions, hier soir à l'issue de l'assemblée générale élective. PHOTO S. C.

Ce n'était donc pas le cas avant ?

Tout doucement, c'est devenu une habitude de laisser Michel Rolland s'occuper de beaucoup de choses. Il est le premier à demander à être secondé. C'est aussi une question de tempérament. Certains n'aiment pas se montrer.

De fait, comment voyez-vous le rôle du président ?

Il faut assurer une cohérence et se rappeler l'objectif fixé. Le président, il est le garant de cette cohésion.

Vous voulez dire, maintenir ses troupes et éviter les fuites ?

Maîtriser la communication, oui. Je ne suis pas favorable à la transparence, sur l'aspect financier notamment, lorsque ça peut nuire au festival. Quand les comptes ne sont pas clôturés, je ne vois pas l'intérêt de communiquer. En revanche, il faut assumer les erreurs de parcours.

> « Blues Passions, c'est un travail d'équipe, ce n'est pas le festival d'un seul homme »

Est-ce que la cohésion suppose un regard sur la programmation ?

La programmation ne fait pas partie de mes compétences. Je donne un avis. Par exemple, pour le nouveau nom évoqué l'an dernier, nous étions mitigés. En 2016, Cognac Blues Passions restera Cognac Blues Passions. Le mot « blues » est essentiel. Si on élude le mot principal, on perd une identité.

Le maître mot du festival en 2015 était « rigueur ». L'est-il toujours ?

Je ne dirai pas « rigueur » mais « maîtrise » plutôt. Il faut tout le temps être dans la maîtrise mais aussi se donner les moyens d'avancer. Avec la difficile année 2015, on se rend compte que les partenariats privés sont décisifs. Et il y en a de plus en plus. Il faut poursuivre et le développer.

Recueilli par Sophie Carbonnel
s.carbonnel@sudouest.fr

Charente Libre

■ Les cinq principaux syndicats de médecins généralistes appellent à la grève aujourd'hui ■ Un vendredi noir de la santé s'annonce ■ Dans le viseur: le tiers payant et le malaise de la profession.

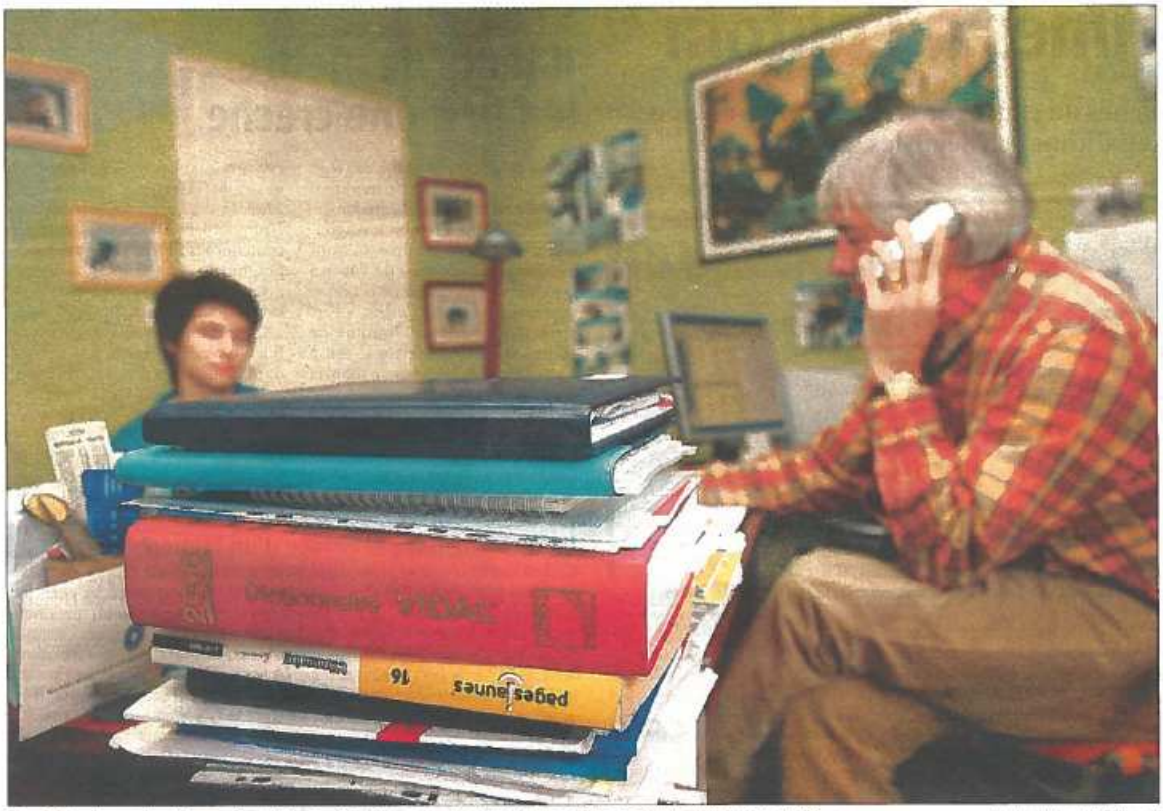

Il va falloir s'armer de patience aujourd'hui pour décrocher un rendez-vous chez le médecin. Le mouvement s'annonce suivi. Photo archives Majid Bouzzit

Vendredi noir dans les cabinets médicaux

Ismaël KARROUM
i.karroum@charentelibre.fr

Environ la moitié des cabinets médicaux fermés aujourd'hui à Angoulême. Une proportion encore plus forte à Cognac. Près de 80 médecins qui garderont porte close au centre clinical de Soyaux. Le mouvement de grève des généralistes relayé par les cinq principaux syndicats de médecins (1) s'annonce très suivi. Alors que les épidémies et pathologies hivernales démarrent, les patients vont devoir être... patients pour décrocher un rendez-vous en ce vendredi noir. D'autant que le mouvement se prolonge demain et pourrait être reconduit lundi.
Dans le viseur des médecins: la loi santé qui passera lundi en seconde lecture à l'Assemblée nationale et qui compte instaurer le tiers payant généralisé en 2017.

> Nos heures, on ne les compte pas et notre métier, c'est d'être auprès de nos patients, pas de faire du recouvrement.

«Une mesure dogmatique qui n'avait rien d'urgent», râle le docteur Noël Martin, président de MG 16. Le tiers payant généralisé, c'est la dispense d'avance de frais à tous les assurés. En clair, les patients ne régleraient plus leur consultation lors d'une visite chez le médecin. Celui-ci serait payé par l'assurance-maladie et les mutuelles. C'est le cas aujourd'hui pour les pharmaciens ou les radiologues. *«Nous, on a toujours été pour un tiers payant simple»*, indique Noël Martin qui, comme la plupart de ses collègues, craint une surdose de travail administratif, des galères de paperasse et des retards de règlement.

Guerre de communication

«Quand on voit l'enfer que c'est déjà parfois pour se faire régler 6,90 euros, ça n'augure rien de bon», illustre Noël Martin qui craint de voir la case «pertes et profits» des comptabilités des médecins exploser sous l'effet des difficultés administratives. *«On veut faire passer une loi avant même d'avoir réfléchi à une solution technique»*, dénonce Valery Fontaine, médecin obstétricien au centre clinical de Soyaux.

Noël Martin estime que cette généralisation du tiers payant *«suppose des moyens techniques simples que* [les médecins n'ont] *pas»*. Ses craintes: *«Que les plus anciens dévissent leur plaque plus tôt que prévu.»* Un spectre catastrophique dans un département comme la Charente où 30% des médecins ont plus de 60 ans (lire ci-dessous). Au centre clinical de Soyaux, Valery Fontaine a observé ce qui se fait ailleurs. *«Au centre de radiologie, ils ont trois personnes à plein temps pour s'en occuper.»* Ce qui suppose des charges de personnel plus importantes pour recouvrer les paiements, s'assurer de leur suivi.
En s'engageant dans ce bras de fer avec le gouvernement, les médecins prennent le risque d'entrer dans un conflit à rebours de l'opinion publique, de leurs patients. Dès hier, la CFDT diffusait un communiqué pour affirmer que le tiers payant généralisé était *«un droit pour tous les citoyens»*. La Fédération hospitalière de France, de son côté, clivait le débat en fustigeant ceux *«qui font fi de leurs obligations»* et laisseront *«seuls les hospitaliers publics répondre aux besoins de santé des Français»*, pendant que le CISS, le collectif interassociatif sur la santé, s'indigne face à cette grève en estimant qu'*«être contre le tiers payant, c'est donc être contre l'accès aux soins»*.

«La profession se radicalise»

Une guerre de la communication qui met hors d'eux Noël Martin et ses confrères. *«C'est petit. Pour nous, le vrai droit, c'est l'accès aux soins et pas à n'importe quel prix, ni uniquement sur le dos des généralistes. Nos heures, on ne les compte pas et notre métier, c'est d'être auprès de nos patients, pas de faire du recouvrement.»*
Le coup de chaud sur le tiers payant traduit surtout un malaise bien plus général. Désertification médicale, médecins de quartier qui se noient face à une patientèle de plus en plus importante, médecins de campagne isolés aux horaires à rallonge, départs à la retraite non remplacés.
Noël Martin ironise: *«Si on était si bien lotis, notre métier attirerait sûrement plus de prétendants.»* Il le dit sans ambages: *«La profession se radicalise: 55% des généralistes n'ont pas participé aux élections professionnelles. De plus en plus de confrères vont vers des syndicats qui prônent le déconventionnement. Toute mesure coercitive, mal acceptée, ne fera qu'accentuer le phénomène.»*
Une manifestation nationale de médecins aura lieu lundi à Paris pendant que les députés examineront le texte.

(1) CSMF (Confédération des syndicats médicaux français), FMF (Fédération des médecins de France), SML (Syndicat des médecins libéraux), MG France et Le Bloc.

La Charente sur la très mauvaise pente

Le CISS, collectif interassociatif sur la santé, vient de publier sa dernière enquête sur la démographie médicale. Sans surprise, il n'est guère rassurant pour la Charente qui fait partie des onze départements français diagnostiqués *«en tension»*. Dans la région, les Deux-Sèvres font aussi partie de ces départements en souffrance. Avec 225 médecins – en comptant les spécialistes – pour 100 000 habitants, la Charente est largement en dessous de la moyenne française qui s'établit à 300. Mais c'est surtout pour les généralistes que le département n'est pas au mieux: 8 généralistes pour 10 000 habitants, c'est à peine mieux que les 7 médecins des Deux-Sèvres et loin derrière la moyenne française qui s'élève à 13. La Charente a perdu 18% de ses généralistes depuis 2007, plus forte chute française.
Et la situation ne devrait guère s'améliorer: 30% des médecins généralistes charentais ont 60 ans et plus cette année et la moyenne d'âge s'établit à 53 ans, contre 51 ans en France. Dans ce peloton de onze départements malades de leur démographie médicale, la Charente s'en sort moins mal que les autres pour les spécialités. La densité de gynécologues y est par exemple cinq fois plus importante que dans l'Eure. On a deux fois plus de dermatologues et de gastro-entérologues que dans l'Orne et trois fois plus d'ORL qu'en Haute-Saône. C'est donc moins pire que chez les plus atteints, mais, à chaque fois, c'est largement en dessous de la moyenne nationale.

Le secret du nombre de grévistes

Combien de cabinets médicaux seront-ils fermés aujourd'hui en Charente? La réponse semble relever du secret médical. L'Ordre a sondé ses adhérents, mais renvoie vers l'Agence régionale de santé (ARS). Laquelle ARS renvoie vers la préfecture qui se borne à dire que *«trois arrêtés de réquisition seulement ont été pris pour assurer la permanence des soins dans toute la Charente»*. Parmi les réquisitionnés, le docteur Pierre-Philippe Brunet, médecin à Salles-d'Angles et... président du syndicat CSMF 16 (Photo archives CL). Justification de Jérôme Séguy, directeur de cabinet du préfet: *«Ce sont des activités libérales, sans déclaration obligatoire d'arrêt de travail. Nous nous sommes juste assurés que la permanence des soins serait assurée dans tous les secteurs de Charente.»* Le syndicat MG, qui a envoyé un questionnaire à ses adhérents de Charente, a reçu 50 annonces de grève *«sur les 55 confrères qui ont répondu»*. Un petit sondage téléphonique auprès des cabinets médicaux de Cognac et Angoulême permet d'estimer que la grève sera suivie au moins à 50% dans ces deux secteurs. Sachant que dans ces communes, la plupart des médecins n'acceptent plus de nouveaux patients, le 15 devrait recevoir de nombreux appels aujourd'hui.

Questions autour de huit CDD supprimés à Calitom

Huit des dix CDD embauchés au centre de tri de Mornac en janvier ne seront pas renouvelés. Calitom privilégie les contrats aidés.

Lénaëlle SIMON
l.simon@charentelibre.fr

En octobre 2014, 400 personnes s'étaient montrées intéressées par les postes.

Photo archives CL

Le recrutement, annoncé à grand renfort de communication, avait attiré 400 candidats. En octobre 2014, Calitom, le service public des déchets en Charente, recherchait des employés pour le nouveau centre de tri de Mornac. Trente-six postes ont été pourvus dès janvier, dont 27 opérateurs de tri. Dix d'entre eux ont été recrutés en CDD quand ils n'entraient pas dans les cases des contrats aidés, les autres en contrats uniques d'insertion (CUI), financés en partie par l'État. Avec à la clé des promesses alléchantes: *«Nous serons en mesure de titulariser une dizaine d'opérateurs de tri»*, annonçait alors le service public.

Il n'en sera rien. Lors d'une réunion vendredi dernier, puis par courrier, huit des dix personnes en CDD ont appris que leur contrat de onze mois ne sera pas renouvelé. Fin de partie en décembre. Ce projet a été validé hier matin en comité technique paritaire où siègent les représentants du personnel. Les deux autres salariés en CDD restent en place, sur des postes appelés à évoluer vers des emplois plus polyvalents et avec davantage de responsabilités.

Favoriser l'insertion

«Ils ne nous ont donné aucune raison valable, juge une employée qui fait partie des huit "recalés". *Ils nous ont dit que c'était une décision prise avec les élus et qu'il s'agissait aussi d'éviter les troubles musculo-squelettiques (TMS). Qu'en favorisant le turn-over, il y aurait moins de risques que ces maladies professionnelles se développent. Visiblement, les contrats aidés, qui font le même travail que nous, ne présentent pas les mêmes risques...»*, feint de s'étonner cette jeune femme.

Sur ce point, Calitom souligne que les contrats aidés d'opérateur de tri sont limités à deux ans pour éviter justement le développement des TMS. Et rappelle l'expérience du centre de Poullignac où il a fallu reclasser de nombreux personnels. Le service public compte près de 13% de personnes reconnues travailleurs handicapés, hors centre de tri.

> Visiblement, les contrats aidés, qui font le même travail que nous, ne présentent pas les mêmes risques...

Mais pourquoi se séparer d'abord des CDD? Calitom met en avant sa volonté sociale. *«Pour les contrats aidés, on peut mettre en place un accompagnement socioprofessionnel avec un suivi très régulier. On a constaté que c'était un facteur de motivation important. Il n'y a aucune différence de performance entre ces contrats aidés et les CDD. C'est donc un outil d'insertion important qui intéressait aussi GrandAngoulême»*, souligne Céline Daganaud, responsable des ressources humaines.

Une annonce pour six nouveaux contrats aidés

Surtout, le service de traitement des déchets l'assure: CDD ou contrats aidés, il ne s'agit de toute façon pas de faire des économies. *«On a testé l'usine sur un an. Lorsque les machines de tri font très bien leur boulot, on a moins besoin de gens en aval»*, justifie Jean Revéreault, président de Calitom. Il fallait donc réajuster les effectifs aux besoins. L'argument aurait pu convaincre la Charentaise débarquée si elle n'avait pas récemment découvert sur le site internet de Calitom une annonce visant à recruter six nouveaux opérateurs de tri, tous en contrat aidé. Des postes à pourvoir en décembre. Il faut y voir des remplacements, assure Céline Daganaud. *«Trois contrats aidés ont choisi de partir et les autres sont régulièrement en formation.»*

Détecteurs de fumée: beaucoup de fausses alertes

S'il peut sauver des vies, le détecteur de fumée a aussi son lot de déclenchements intempestifs. De plus en plus de fausses alertes qui donnent plus de travail aux pompiers.

Amandine COGNARD
a.cognard@charentelibre.fr

Depuis que les détecteurs de fumée sont devenus obligatoires, les particuliers s'équipent petit à petit. «*Une très bonne chose*, assurent avant tout les pompiers charentais. *Les détecteurs sauvent des vies.*» Mais cette jolie médaille a un revers. Qui dit nouvel équipement installé en masse dit forcément défaillances techniques, mais aussi usage approximatif de ces nouveaux outils. Résultat: les déclenchements intempestifs de détecteurs autonomes avertisseurs de fumée (Daaf) se sont multipliés et avec eux les interventions de pompiers. Pour rien.

Le changement des piles et le mauvais positionnement du détecteur sont les principales causes des déclenchements intempestifs. Photo CL

«Il ne faudrait pas que ça continue d'augmenter»

En Charente, entre janvier et octobre, les pompiers ont effectué cette année vingt-quatre interventions classifiées comme «alarme incendie». «*C'est-à-dire une alarme déclenchée sans signe apparent d'incendie. Dans ces cas-là, on envoie un fourgon et non pas trois comme pour un appel incendie classique*», explique le commandant Éric Dupuis, responsable du groupement opération du Service départemental d'incendie et de secours (Sdis) de la Charente. Sur ces vingt-quatre appels, dix-huit se sont avérés être des dysfonctionnements de Daaf. «*Dans la grande majorité des cas, il s'agit d'un détecteur qui se déclenche alors que les habitants ne sont pas là. Les voisins l'entendent et nous appellent par précaution.*» Dans les six autres cas, il s'agissait d'aliments laissés sur le feu, sans dégâts finalement. Dix-huit fausses alertes dues à des alarmes, contre seulement deux en 2013 et trois en 2012. «*Pour l'instant, c'est encore gérable, mais il ne faudrait pas que ça continue d'augmenter*», note le commandant Dupuis qui précise tout de même que ces chiffres n'indiquent pas combien de fois un Daaf s'est déclenché dans le cadre d'une intervention incendie classique.

Pour le commandant Didier Rémy, chef du service prévention du Sdis 16, et membre du groupe de travail national sur les Daaf, le problème vient surtout d'une mauvaise utilisation de ces appareils par les particuliers. «*La première cause de déclenchement intempestif, c'est le changement de pile. Or la sonnerie est différente. Pour un incendie, le Daaf fera un bip-bip-bip en continu. Pour la pile, il sonne une fois, s'arrête, résonne.*» Pour éviter d'avoir trop souvent à changer la pile, le spécialiste, qui en a testé des dizaines, conseille de choisir un Daaf avec une autonomie de dix ans et avec une pile scellée, qu'on trouve pour 20 à 30 euros dans le commerce.

«*Le deuxième problème vient du positionnement des Daaf. Il faut éviter les salles de bains, car la vapeur les déclenche. Et dans les cuisines, rester à plus de 3 mètres des installations susceptibles de dégager de la fumée*», explique le commandant Rémy. Lui, conseille d'en mettre un dans chaque chambre – «*C'est quand on dort qu'on est le plus vulnérable.*» – et un dans le couloir qui mène vers les chambres. «*Et si vous ne devez en mettre qu'un seul, privilégiez le couloir vers les chambres.*»

«Sans le détecteur, nous serions morts»

Être pompier n'immunise pas contre les incendies. En février dernier, le capitaine Mathieu Cordieu, pompier à la caserne d'Angoulême, a été réveillé à 3 heures par la sonnerie de son détecteur de fumée alors qu'il dormait paisiblement avec sa femme dans leur nouvelle maison de Saint-Yrieix. «*J'ai tout de suite pensé au poêle. Mais non, un incendie s'était déclenché sous les combles et commençait à atteindre le cellier*», décrit-il. Le jeune sapeur de 33 ans a alors fermé la porte du cellier, regagné la chambre et appelé ses collègues. Le couple s'est habillé chaudement, a pris quelques papiers importants et est sorti de la maison par la fenêtre de la chambre. «*Quand nous sommes sortis, à peine deux minutes plus tard, la fumée commençait à arriver dans notre chambre par la VMC double-flux. C'est allé très vite. Sans le détecteur, nous serions morts*», assure aujourd'hui Mathieu Cordieu.

Attention aux arnaques

Plusieurs cas d'arnaques téléphoniques ont été recensés en Charente en rapport avec les détecteurs de fumée. Il y a deux semaines encore, une habitante de Condéon a été réveillée à 4h30 par un automate téléphonique la priant de rappeler un numéro commençant par 09 pour vérifier le bon fonctionnement de son détecteur de fumée. Lequel numéro renvoyait vers un numéro commençant par 08 surtaxé 3 euros l'appel. Personne n'est habilité à contrôler la conformité des détecteurs de fumée, rappellent la gendarmerie et la police.

> Il faut éviter les salles de bains, car la vapeur les déclenche. Et dans les cuisines, rester à plus de 3 mètres des installations susceptibles de dégager de la fumée.

Cognac: la pharmacie qui fait tache sur la place

■ Fermée il y a plus d'un an, l'enseigne Paralux, place François-Ier, est toujours à l'abandon
■ La procédure de liquidation close, le propriétaire des murs rêve de voir un franchisé s'y poser
■ Reste à le trouver.

Depuis juillet 2014, rien n'a bougé dans l'ex-Paralux. Les produits cosmétiques croupissent dans les rayonnages. Photo G. B.

Gilles BIOLLEY
g.biolley@charentelibre.fr

C'est une «*verrue*» sur la place François-Ier, le terme qui revient le plus souvent dans la bouche des passants, des commerçants, d'élus et d'agents immobiliers réunis. Avec cette question: pourquoi rien n'a bougé dans ce magasin à l'abandon depuis plus d'un an maintenant? À l'intérieur, des produits cosmétiques croupissent, crèmes de soins, lotions, savons, eaux de toilette et tout un tas d'autres articles. Un ordinateur aussi. Avec l'enseigne Paralux, ce sont les restes de ce qui fut à peine six mois une parapharmacie. Dans l'incapacité de payer le loyer et leurs fournisseurs, ses deux gérantes ont fini par baisser pavillon en juillet 2014. Dépôt de bilan. Liquidation judiciaire et interdiction de toucher à un stock qui devrait néanmoins disparaître bientôt.

La clôture de la procédure pour insuffisance d'actif a été prononcée le 7 octobre dernier. «*Elles pensaient que ça allait marcher, mais non. Leur affaire ne parvenait pas à décoller*, se souvient le propriétaire des murs et bailleur, Christophe Paquet, pharmacien à Niort. *J'y ai moi-même laissé de l'argent dans l'histoire, près de 30.000 euros. C'est vraiment regrettable.*»

Recherche franchisé

La justice enfin passée, il va pouvoir reprendre la main sur son bien. Pour en faire quoi? Pas le vendre, il n'y est déjà pas parvenu pour l'appartement à l'étage. «*Parce que je n'ai pas eu d'offres sérieuses*», assure-t-il. Trop gourmand sur le prix surtout pour ceux qui, comme Joël Jouanny, le promoteur des «Salons de la cité» voisins, s'y sont un temps intéressés.

Ce que confirme un agent immobilier de la place. «*C'est carrément à des lieux du prix du marché, invendable à ce niveau. Et l'appartement est quasi insalubre. S'il ne revoit pas sa copie, aucune agence ne voudra s'en occuper.*»

Ce que Christophe Paquet n'entend pas faire. Il a choisi l'option de conserver l'immeuble et de relouer l'espace commercial: «*Je cherche si possible un franchisé et de n'importe quelle activité. Je ne veux plus travailler avec un indépendant*», annonce-t-il.

Reste à le trouver, ce qui risque de mettre du temps à son grand regret, lui qui aurait bien abrité dans ses murs comme autrefois une pharmacie au regard de son emplacement central. «*C'était l'idéal, mais ce n'est plus possible malheureusement suite à cette histoire* [lire l'encadré ci-contre]. *Ça a d'ailleurs fait l'affaire des gros, tant pis pour les petits*», déplore-t-il.

Quand les pharmaciens locaux ferment le marché

«*On a racheté la licence, point barre. Le reste vous le savez et ce que devient cet emplacement ne nous regarde plus*», balaie d'un revers Stéphane Marot, le patron de la pharmacie Victor-Hugo à Cognac. Il était le porteur du projet collectif qui a abouti à «l'histoire» en question, celle de la pharmacie Guillebon. Installée dans les locaux pendant près de trente ans, cette officine avait été liquidée il y a deux ans. Du jamais vu encore en Charente, 24 pharmaciens, en majorité du Cognaçais (1), s'étaient alors réunis en collectif pour proposer une offre de rachat: 120.000 euros sur la table. Officiellement pour soutenir leur collègue et lui permettre d'éponger tout ou partie de ses dettes.

Un beau geste à fonds perdus. Pour limiter la concurrence aussi et surtout en mettant ainsi la main sur la licence détenue par Stéphane Guillebon et la rendre ensuite à l'Agence régionale de santé (ARS), le secteur étant déjà trop pourvu en pharmacies selon ce collectif. Cette offre a été préférée par le tribunal de commerce à une autre, moindre, de 100.000 euros.

(1) Il comporte les noms de la plupart des pharmacies de Cognac, celles de Châteaubernard, Segonzac, Cherves-Richemont, Sigogne, Saint-Même-les-Carrières, Merpillac, mais aussi quelques-unes en Charente-Maritime.

Repro CL

FESTIVAL MUSICAL

Blues Passions: les comptes 2015 prévus sans bémol

L'association a annoncé hier un déficit résorbé et des comptes dans le vert pour l'exercice 2015. Catherine Mattéi a été élue à sa tête.

Catherine Mattéi succède à Daniel Mourguet, qui passe le relais à la tête d'une association rassurée financièrement . Photo G. B.

Gilles BIOLLEY
g.biolley@charentelibre.fr

On attendait le résultat du rapport financier 2015, prévu à la table des assemblées générale ordinaire et extraordinaire de l'association Blues Passions qui se sont tenues hier au couvent des Récollets de Cognac.

Il n'a pas été livré, repoussé à la prochaine assemblée au printemps prochain, comme l'an dernier.

«L'année n'est pas terminée, nous avons encore des factures à régler et d'autres à encaisser», a expliqué Daniel Mourguet, son président. Et de rassurer aussitôt qu'il n'y aurait pas de (très) mauvaises surprises comme en 2014. L'association avait alors fait état d'un déficit sur l'exercice ramené à 53.000€ (1).

«Par extrapolation, nous pouvons d'ores et déjà vous dire que ce déficit sera en totalité comblé et que l'année 2016 pourra démarrer sur un résultat financier positif», a-t-il promis. Avec, en guise d'assurance, d'annoncer *«près de 25.000 billets vendus et un peu moins de 30.000 entrées scannées.»*

Sous réserve de la confirmation chiffrée de cette santé financière retrouvée, force est de constater que l'association a réussi une belle prouesse en amortissant ce déficit en une année, contre les deux ou trois que prévoyait le comptable du cabinet PWC l'an dernier.

Développer de nouvelles formes de partenariat

De quoi permettre à Daniel Mourguet de tirer sereinement sa révérence après trois années à la tête de la structure et de passer le relais à son successeur, Catherine Mattéi.

Élue nouvelle présidente à la fin de l'assemblée, c'est à cette ancienne DRH de Courvoisier, bénévole au Blues depuis 2004 et ex-trésorière, que reviendra la tâche d'assurer la pérennité du festival et de mener à bien le nouveau projet de fonctionnement de l'association.

Daniel Mourguet a livré deux des grandes lignes qui le structureront pour les trois années à venir.

En premier lieu, les équipes vont être réorganisées *«avec redéfinition des profils de poste afin de nous adapter aux nouveaux critères sociaux et économiques.»*

> L'année 2016 pourra démarrer sur un résultat financier positif.

D'autre part, l'association va étendre ses activités satellites, autrefois «Blues orbites», désormais dénommées CBP Productions, afin de permettre le développement de nouvelles formes de partenariat. *«On va utiliser nos savoir-faire afin de proposer des prestations de services pour l'organisation de spectacles ou de manifestations musicales sur l'ensemble du territoire charentais.»*

(1) De plus de 150 000€, il avait été réduit grâce aux fonds propres de la structure (25.000€) et au soutien des collectivités pour 73.000€ de subventions exceptionnelles (20.000€ de GrandCognac, de la Région et du Département; 12.000€ et 1.000€ des mairies de Cognac et Jarnac).

Bienvenue au relais d'assistantes maternelles

■ Associée au Pôle enfance jeunesse de Châteauneuf, la structure est un lieu d'accueil important pour les familles

■ Et permet les échanges entre assistantes maternelles.

Amandine Mermillod est chargée de recevoir les parents, les enfants et les assistantes maternelles qu'elle guide dans leurs démarches. Photo CL

Installée au Pôle enfance jeunesse de Châteauneuf, Amandine Mermillod, animatrice responsable du relais d'assistantes maternelles (RAM), se tient à la disposition des assistantes maternelles et parents. La structure conjointe au Pôle enfance jeunesse bénéficie d'un bureau, une salle de repos pour les enfants, de sanitaires pour enfants et adultes, et d'un espace de jeux d'environ 80 mètres carrés. Lieu d'information, de rencontres, d'échanges avec les parents, futurs parents, assistantes maternelles, futures assistantes maternelles ainsi que les personnes assurant la garde d'enfants à domicile, le RAM s'étend aux 18 communes de la communauté de communes (CDC) de la région de Châteauneuf, qui a adopté la compétence «petite enfance en septembre 2014».

Quatre services

Quatre services sont proposés. Un service «temps collectifs», atelier regroupant les assistantes maternelles avec les enfants. *«Cela permet de se rencontrer, partager son expérience et une meilleure socialisation des enfants»*, confie l'animatrice. Des permanences ouvertes également aux parents à la recherche d'un mode d'accueil pour leurs enfants (1). La mission du RAM sera de les aiguiller vers les structures d'accueil du territoire intercommunal, de communiquer la liste des assistantes maternelles et de les informer sur les démarches à effectuer pour d'éventuelles aides financières. Autre service s'adressant plus particulièrement aux assistantes maternelles, des renseignements sur le droit du travail, la convention collective. Enfin, la tenue de réunions à thème comme le développement psychomoteur ou l'alimentation du jeune enfant.

«Aujourd'hui ma volonté est de réunir les assistantes maternelles pour un entretien individuel, de leur présenter les locaux, de confirmer les missions du RAM et de recueillir leurs attentes et leurs souhaits, de manière à proposer un service adapté à leurs besoins», explique Amandine Mermillod. Une réunion d'informations à destination des parents et des assistantes maternelles est prévue le mardi 15 décembre à 20h30 au RAM.

Corinne, Marie, Caroline, assistantes maternelles agréées pour quatre enfants, se réjouissent de l'arrivée de la structure. *«Depuis vingt et un ans que je garde des enfants, c'est la première fois que je vais pouvoir avoir un contact de proximité avec une responsable. Avant, ce n'était qu'avec les puéricultrices et animatrices PMI. Habitant Hiersac, je ne pouvais aller ni à Jarnac ni à Rouillac, et comme Hiersac ne faisant pas partie du territoire, je ne pouvais être inscrite»*, reconnaît Caroline. *«Je vais apprécier qu'on se rencontre avec des collègues autrement que par le téléphone. On pourra mieux échanger et surtout pour les enfants, ce sera un temps fort de socialisation»*, admet Marie, assistante maternelle depuis quinze ans. *«Un contact à Châteauneuf, des échanges des infos, des réunions à thème, tout ceci sera profitable à notre professionnalisation»*, assure Corinne assistante maternelle depuis quatre ans.

> Réunir les assistantes maternelles pour [...] recueillir [...] leurs souhaits, de manière à proposer un service adapté à leurs besoins.

Le président de la CDC, Jean-Paul Zucchi, se réjouit de la présence du RAM attenant au complexe du Pôle enfance jeunesse. *«Non prévu au départ, le RAM, qui accueille assistantes maternelles, enfants et parents, est apparu comme une nécessité»*, constate l'élu qui reconnaît que *«sans le financement important de la Caisse d'allocations familiales, la CDC ne pourrait à elle seule financer cette structure»*.

Souhaitant améliorer le service rendu, la commission «enfance jeunesse» de la CDC a envoyé dès la rentrée, un questionnaire aux 400 familles recensées par la CAF dans le territoire, à tous les parents d'enfants de moins de 6 ans, ainsi qu'à toutes les mamans qui ont déclaré leur état de grossesse, en vue de connaître leurs attentes.

Bertrand de MANNY

(1) Permanences, le lundi de 9h à 12h30, le mardi de 14h à 17h, le mercredi de 9h à 13h, et le jeudi de 9h à 12h30, et de 13h30 à 19h30. Tél.: 05 45 25 50 55.

Régionales: Valls sème le trouble

■ Le Premier ministre n'hésite pas à prôner la fusion avec la droite
■ Pour contrer le FN
■ Au PS, ce n'est qu'embarras et mécontentement.

François Hollande a pris soin de ne pas rentrer dans le débat lancé par Manuel Valls. Photo AFP

En évoquant une possible fusion des listes droite-gauche au second tour des régionales face à Marine Le Pen en Nord-Pas-de-Calais/Picardie, Manuel Valls a mis dans l'embarras, voire mécontenté, son camp et a ravi le FN.

Derrière l'idée du Premier ministre, l'inquiétude que même un retrait du PS et de sa tête de liste Pierre de Saintignon – ou de Xavier Bertrand (Les Républicains) – ne suffise à empêcher la victoire de Marine Le Pen dans cette région.

«Il y en a assez d'une forme de cynisme, d'hypocrisie, de faire comme si cette question ne se posait pas. Elle se posera au soir du premier tour pour chacun», droite comme gauche, a déclaré hier après-midi M. Valls, en tentant de répondre à la controverse. Ecarter cette *«hypothèse»* revient à *«mentir aux Français»*, selon lui.

L'hypothèse, formulée en privé mardi devant des journalistes, a suscité réserves ou vives critiques à gauche.

A commencer par le principal intéressé, Pierre de Saintignon, qui a lancé au Premier ministre un *«stop»* aux *«petites phrases»*. *«De grâce, laissons-nous travailler, laissons-nous agir auprès de nos concitoyens, et puis ces-sons ces petites phrases qui jettent le trouble et qui nuisent à notre campagne. Donc, assez, stop !»*

«Confusion»

«Je n'ai pas l'habitude de mettre mon caleçon après mon pantalon. Il faut faire les choses dans l'ordre (...) J'appelle l'ensemble des socialistes à se concentrer sur le premier tour. Tous les socialistes !» a lâché le patron du PS, Jean-Christophe Cambadélis, pour qui *«trop de confidences nuit à la cohérence»*.

Le président de l'Assemblée nationale et tête de liste en Ile-de-France Claude Bartolone a lui appelé à ne pas entretenir de *«confusion»*. *«C'est le projet, c'est la clarté qui sauve la gauche»*, a-t-il estimé. Pour Cécile Duflot (EELV), *«c'est se tirer des balles dans le pied»*. La secrétaire nationale du parti écologiste, Emmanuelle Cosse, renchérit, y voyant *«de l'impuissance»*.

Certains à gauche ont timidement défendu la position de M. Valls, notamment à l'aile droite des «réformateurs» (Jean-Marie Le Guen, Christophe Caresche) ou encore Jean-Vincent Placé (Union des écologistes).

D'autres y voient une tentative de canaliser le débat pour éviter 48 heures de déchirement après les résultats du 6 décembre. *«Il essaie d'éviter l'éparpillement des discours au soir du premier tour. Il préempte le débat»*, note un ministre.

A droite, M. Valls s'est vu, sans surprise, opposer une fin de non-recevoir. La fusion *«n'a aucun sens»* et *«c'est la meilleure façon de faire monter le FN encore un peu plus»*, a réagi François Fillon (Les Républicains).

> Il essaie d'éviter l'éparpillement des discours au soir du premier tour. Il préempte le débat.

Autour de Xavier Bertrand, candidat LR face à Marine Le Pen, on juge que Manuel Valls ne sait *«plus quoi inventer pour maquiller la défaite annoncée du PS»*.

A l'inverse, c'était la satisfaction du côté du FN et de Marine Le Pen: *«L'UMPS est né dans la bouche de Manuel Valls et le sera dans les faits entre les deux tours en décembre»*, a-t-elle affirmé. *«Je suis très heureuse. Il y aura d'un côté les patriotes et de l'autre l'UMPS décomplexé.»* *«Nous quitterions enfin l'imposture du faux clivage gauche-droite pour aller vers le vrai clivage, celui qui oppose patriotes et mondialistes»*, selon le FN.

Une France divisée en deux camps

Le débat lancé par Valls serait-il un retour à une forme de bipolarisation après la présidentielle de 2017, qui mettrait un terme à l'épisode actuel du tripartisme PS/FN/Les Républicains ? Rêvée au FN, cette hypothèse fait aussi son chemin du côté du Premier ministre, qui avait avancé l'an dernier l'idée d'une *«maison commune des progressistes»* et évoque régulièrement dans ses discours deux *«blocs»*, l'un *«républicain»*, l'autre *«réactionnaire»*.

Une telle fusion n'accréditerait-elle pas «l'UMPS» dénoncé par le Front national ? *«Je ne rentre pas du tout dans ce langage. Précisément, à un moment, face au FN, il faut assumer»*, juge Manuel Valls.

Le président Hollande, en déplacement à Malte, a pris soin de ne pas rentrer dans ce débat. *«Ce sont les partis qui doivent s'organiser par rapport à ces enjeux»*, a-t-il éludé en conférence de presse.

GrandCognac ne perd pas de temps

Le conseil communautaire a été expédié en 45 minutes. Seul le deal immobilier avec Hennessy a provoqué quelques petites questions.

«Préparez-vous pour le prochain conseil du 16 décembre, ce sera beaucoup plus long!» En moins de 45 minutes, Michel Gourinchas a mis fin au conseil communautaire de GrandCognac, hier soir.

Des votes qui s'enchaînent, tous à l'unanimité, pour une demande de subvention sur le *«dossier pas nouveau»* du futur hôtel de communauté qui doit s'installer dans l'ancien hôpital. Juste le temps de rappeler que l'installation doit se faire au plus tard en septembre et que ce sera aussi le siège du futur GrandCognac.

Il y a bien eu quelques questions d'Emilie Richaud et Noël Belliot, les opposants au président de GrandCognac, à propos de la vente à Hennessy de l'ancien foyer des jeunes travailleurs de la rue Saulnier pour 350.000 euros (lire *CL* de samedi dernier).

«Si GrandCognac doit racheter ce bâtiment à la Ville pour ensuite le revendre à Hennessy, est-ce que Hennessy paiera les actes notariés qui représentent environ 7% de la somme?», interroge la première.

«Hennessy n'était pas plus chaud que ça pour racheter ce bâtiment. Ils ont fini par accepter parce que l'édifice est voisin du leur, et seulement à condition d'avoir un seul interlocuteur. Nous n'étions pas trop en position de négocier», précise Alain Riffaud, le maire de Cherves-Richemont.

Parce que le deal principal concerne le rachat à Hennessy du site de la Haute-Sarrazine pour en faire le pôle des métiers du cognac de GrandCognac. *«Au départ, le prix était plutôt d'1,6 million d'euros,* rappelle Alain Riffaud. *Au final, Hennessy a accepté de baisser à 1,4 million d'euros. Donc, l'un dans l'autre»*...

Une aire de covoiturage à Châteaubernard

Ces explications données, les délibérations suivantes ont été votées très rapidement: la base de plein air et le camping seront dirigés à partir du 1er janvier en régie directe et auront le droit à leur propre budget annexe. La création d'une première aire de covoiturage à Châteaubernard a également été actée (*CL* de samedi).

Pas de quoi entraîner les élus dans des débats jusqu'au bout de la nuit.

M.-A. BONTINCK